



Etat des lieu fait remise des c et pas de bail .puis je y habiter

Par **johnny guenot**, le **18/10/2016** à **16:49**

Bonjour a tous . Voila mon problème. J'étais locataire en résidence sociale . J'ai trouvé une maison en location par particulier .ce bailleur ma arrangé en me donnant les clef apres l'état des lieux d entrée le 5 septembre 2016 a titre gratuit sans faire de bail sous condition verbal que je puisse faire des travaux et déménagé mes meuble et a partir du 17 novembre que lon fera le bail .aujourd'hui il me dit que tant que le bail n'est pas fait que je n'est pas droit d'y habiter. Sont notaire a repousser la date pour le bail . ma conjointe est enceinte et on ce retrouve a la rue car nous avons rendu notre appartement. Quel sont nos droit svp .